



CONTRAT DES SERVICES ÉDUCATIFS 2018-2019 PRIMAIRE

SPÉCIMEN

VEUILLEZ RETOURNER UNE COPIE, DÛMENT SIGNÉE, DU PRÉSENT CONTRAT.

ENTRE : PENSIONNAT NOTRE-DAME-DES-ANGES

5680, boulevard Rosemont
Montréal (Québec), H1T 2H2
Téléphone : 514-254-6447

ET :

Nom, prénom de l'élève	
Nom du répondant financier	Changement de nom du répondant financier, s'il y a lieu
Adresse	
Ville	
Téléphone :	Code postal Téléphone

En signant le présent contrat, j'inscris mon enfant au Pensionnat Notre-Dame-des-Anges pour y recevoir en français, entre le 27 août 2018 et le 21 juin 2019 les services d'enseignement en formation générale appropriée à son niveau, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, ses textes d'application (verso) et les règlements du Pensionnat Notre-Dame-des-Anges.

Je m'engage à acquitter les droits reliés à ces services selon les modalités suivantes:

. Droits d'inscription	165 \$	payable le jour de l'inscription (non remboursable)
. Frais pour la détermination de l'admissibilité	50 \$	payable le jour de l'inscription (non remboursable)
. Frais d'adhésion annuels Fondation PNDA	20 \$	(facultatif) par enfant, payable le 1er septembre 2018 (chèque libellé au nom du Pensionnat Notre-Dame-des-Anges)
. Droits de scolarité	3 360 \$	
. Frais de garde du midi	685 \$ *	
. Activités étudiantes	275 \$	
- Fonds d'amélioration	<u>75 \$</u>	
Total	4 395 \$	payable comme suit :

* Si votre enfant va dîner à la maison, veuillez déduire les frais de garde du midi et nous l'indiquer en cochant dans la case ci-contre.

	Dates <u>des versements</u>	SVP cochez <u>l'option choisie</u>
1. En un (1) seul versement de <u>OU</u>	4 395.00 \$ le 01-09-18	<input type="checkbox"/>
2. En deux (2) versements égaux de <u>OU</u>	2 197.50 \$ le 01-09-18 et le 01-02-19	<input type="checkbox"/>
3. En quatre (4) versements égaux de	1 098.75 \$ le 01-09-18, le 01-11-18 le 01-01-19 et le 01-04-19	<input type="checkbox"/>

Le montant des frais de scolarité compris dans le prix du contrat cité plus haut, pourra être majoré, le cas échéant, d'un montant maximal égal à la diminution de la subvention prévue par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Dans l'éventualité où cette augmentation empêcherait le signataire d'honorer ce contrat, il pourra le résilier.

NOTES:

- a) Les frais pour le service de garde avant 7 h 45 et après 15 h 45 seront facturés en septembre 2018, selon vos besoins.
- b) Un reçu sera émis pour les frais d'adhésion à la Fondation PNDA.
- c) De plus, il faudra prévoir environ 300 \$ pour la matériel scolaire et un minimum de 300 \$ pour l'uniforme scolaire.

CONTRAT ÉTABLI AVEC CLAUSE SPÉCIALE

- non applicable -

Signature obligatoire au verso --->